



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau

JAUNE VAGUE SUBMERSION, VENT VIOLENT, CRUE BASSIN DE L'ODET

DESTINATAIRES : cf listings GALA mairies + GALA ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants VAGUE SUBMERSION, VENT VIOLENT, CRUE bassin de l'ODET en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :

- par METEO-France
- par le service de prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans le bulletin météo

	lundi 7/11					mardi 8/11			
	16h	19h	22h	1h	4h	7h	10h	13h	16h
Vagues-submersion	[Yellow bar]								
Vent violent	[Yellow bar]								
Crues	V.GICRUES Cartes et bulletins Vigicrues >								

Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

Phénomène VAGUE SUBMERSION

Le vent fort de secteur Sud-Ouest génère de fortes vagues qui se superposent à une longue houle d'Ouest à Nord-Ouest sur la façade atlantique. De plus, ce vent fort génère une surélévation temporaire du niveau de la mer (surcote).

Dans un contexte de coefficients de marée élevés (coefficient de 90 lundi après-midi, coefficients de 91 pour les deux pleines mers de mardi), la conjonction de ces niveaux marins élevés et de ces fortes vagues risque d'engendrer des submersions par franchissements de paquets de mer sur les zones exposées du littoral.

Heures de pleine mer :

Le Conquet : lundi vers 16h15, mardi vers 04h30 et 16h30.

Phénomène VENT VIOLENT

Une perturbation pluvio-venteuse très active aborde le Finistère en soirée. Elle passera rapidement mais de fortes intensités pluvieuses (plusieurs millimètres en quelques minutes) et de très fortes rafales de vent sont attendues : 110 voire 120 km/h sur les caps exposés, 100 km/h sur les côtes ouest et sud du Finistère, 80 à 100 km/h dans l'intérieur des terres .

Crue Bassin de l'Odé : (Bulletin Vigicrue joint)

événement purement maritime compte-tenu des coefficients de marées élevés.

EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT :

[Cf le bulletin de Météo France \(horaires des périodes à risques par phénomène\)](#)

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ **De prendre toutes mesures de prévention des risques :**
 - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
 - Alerter les gestionnaires de campings à risque et prendre les mesures appropriées,
 - Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
 - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
 - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.

- ✓ **De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.**

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ **De prendre connaissance du bulletin de prévisions et de vous informer régulièrement sur :**
 - la météo : www.meteofrance.com
 - les conditions de circulation : sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
 - Vigicrues

- ✓ **De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Fait à Quimper, le 7 novembre 2022 à 16h30

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du pôle planification et gestions de crises



Sophie LE MAILLOT